

NOTE AD 14962/8908 DU 3 AOUT 1971

Archives des laboratoires du CNRS

Le directeur général des Archives de France

aux

Directeurs des services d'archives des départements.

A la demande de M. le doyen Pierre Renouvin, président de la commission des archives de l'éducation nationale, M. le directeur général du centre national de la recherche scientifique a adressé aux directeurs des laboratoires du CNRS une circulaire (juin 1971 : j'ignore la date exacte) dont vous trouverez ci-joint le texte.

L'intérêt de l'initiative prise par M. le directeur général du CNRS ne vous échappera pas; c'est en effet la première fois que le versement d'archives purement scientifiques aux Archives départementales est envisagé, et cela est de nature à aider considérablement dans l'avenir les recherches d'histoire des sciences.

C'est pourquoi je vous demande de réserver le meilleur accueil aux propositions de versement qui pourront vous être présentées par les directeurs des laboratoires du CNRS à la suite de cette circulaire.

Guy DUBOSCQ

Paris, [juin 1971].

Le directeur général du centre national de la recherche scientifique

aux

Directeurs des laboratoires propres du CNRS

La commission permanente des archives de l'éducation nationale, créée en 1969, a pour mission d'assurer la sauvegarde des documents dont devront faire état, dans l'avenir, tous ceux qui voudront comprendre les activités et les mentalités de notre temps dans l'enseignement et dans la recherche.

Le président de cette commission, M. le doyen Pierre Renouvin, m'a fait connaître toute

l'importance qu'il attache à la sauvegarde et à la conservation des notes et documents qui pourront ultérieurement permettre d'analyser et retracer l'évolution de la recherche scientifique de notre époque. Dans ce but, il est très souhaitable de conserver la trace écrite de toutes les recherches entreprises, même lorsqu'elles ne parviennent pas à maturité.

J'attire donc votre attention sur l'intérêt qu'il y a à conserver un exemplaire de tous les documents scientifiques émanant de votre laboratoire adressés. souvent sous forme ronéotypée à d'autres centres de recherche.

Je vous demande également d'éviter la dispersion et la disparition des papiers de caractère scientifique (lettres, notes manuscrites, instructions importantes données à des collaborateurs, etc.) qui pourraient se trouver dans votre laboratoire et provenir d'une période antérieure.

Vous voudrez bien verser les documents, à la fin de chaque année universitaire ou civile, soit à la mission d'archives du ministère de l'éducation nationale, 16 rue Lord Byron (8e) pour les laboratoires de la région parisienne, soit aux archives du département pour les laboratoires provinciaux.

H. CURIEN